



Rachat de la part de maison par mon nouveau conjoint

Par **kloowey**, le 15/03/2021 à 13:56

Bonjour à tous,

Je viens ici pour trouver de vrai réponses claires à mes questions si quelqu'un est prêt a m'aider 😊.

J'ai achetée avec mr M une maison en 2014, sans mariage sans pacs, au prix de 155 000€, frais de notaire non compris, nous avons eu un enfant puis nous sommes séparé en 2017, Mr M est resté un an dedans pendant que le prêt était en pause pour essayé de la vendre, finalement elle est loué depuis septembre 2018. (location a perte mais elle rembourse 90% de crédit)

Nos locataires souhaiteraient l'acheter mais ça a l'air compliqué pour eux, donc si finalement ils n'arrivent pas à l'acheter mon nouveau conjoint Mr F m'a dit qu'il aimerait bien racheter la part de Mr M pour devenir propriétaire avec moi et que nous nous installions la bas.

a ce jour il reste 138 700 € de crédit maison qu'on a pris a 5050. du coup si Mr F veut racheter la part de Mr M comment se passe le calcul de la part ? quel frais supplémentaire faut il compter ?

Peut on faire également racheter notre crédit par une autre banque si Mr M n'est plus dedans ?

merci a vous qui prenez le temps de me répondre 😊😊

Par **youris**, le 17/03/2021 à 18:56

bonjour,

comme dans toutes ventes, le prix est fixé par le vendeur, c'est donc Mr M qui fixera le prix de vente de ses droits indivis.

par contre, vous devez vous renseigner auprès de votre organisme de crédit car vous et Mr M, êtes coemprunteur du prêt avec une clause de solidarité, et votre contrat de prêt doit prévoir qu'en cas de vente vous devrez rembourser le prêt en cours.

salutations